



Plainte déposée à mon encontre

Par **lag_66**, le **19/11/2008 à 08:59**

Bonjour,rnrnJe viens ici chercher un peu de renseignement car hier, j'ai été convoqué au commissariat de police pour être auditionné au sujet d'une plainte qui a été déposée à mon encontre le 13 juin 2006 (eh oui il y a plus de 2 ans) !!!! Donc le 13 juin 2006 à 14H00, en sortant d'un hopital que je ne connais dans un autre département (21) alors que je suis du 51, j'aurai cassé la barrière de l'hopital en sortant car je suivais de prêt le véhicule qui me devançait !!!! Il y a eu un témoin qui a relevé mon numéro d'immatriculation. Comme prouver que ce n'était pas moi ??? je travaillais ce jour là et de plus en consultat tout mes papiers, j'ai pu constater que ce jour là, j'avais consulté mon médecin traitant. Quant à mon épouse, je ne peux rien prouver étant donné qu'elle était au chômage à cette période. J'ai eu beau expliquer à l'agent qui m'a auditionné que ce n'était pas moi, que si réellement j'avais cassé cette barrière, mon véhicule aurait été endommagé enfin elle m'a dit qu'elle transférerait mon dossier au procureur ??? Alais aidez moi, quel est mon recours ????? rnrnA l'avance, je vous remercie de votre aide !!!!

Par **Tisuisse**, le **20/11/2008 à 15:08**

Si vous pouvez prouver que vous ne pouviez pas être ce jour là à cet endroit, le procureur ne pourra que classer cette affaire sans suite ou le juge, vous relaxer. Les documents administratifs médicaux, provenant de votre médecin traitant prouvant votre présence à son cabinet ce jour là à telle heure, l'attestation de votre employeur prouvant que vous étiez présent dans l'entreprise de telle heure à telle heure, l'ensemble étant situé dans un autre département dans le 51 et non dans le 21, seront des preuves irréfutables de votre bonne foi. Attention, j'espère que ce n'est pas une simple faute de retranscription du rédacteur de la convocation. Votre avocat aura vite fait de démonter l'accusation. Donc, prenez un avocat.